

## Règlement 2008

### 1 - Dates et lieux

Le 26<sup>ème</sup> Festival International de Cinéma, Ciné-Jeune de l'Aisne, se déroulera à **Saint-Quentin** ainsi que dans d'autres lieux du département de l'Aisne en **octobre 2008**.

### 2 - Objectifs et moyens

Le Festival a pour but de faire connaître aux enfants et aux jeunes adultes des films de qualité de la production cinématographique internationale et de contribuer à une meilleure connaissance des différentes cultures. Il favorise les échanges entre les professionnels pour aider à une meilleure diffusion de cette production.

Le Ciné-Jeune de l'Aisne bénéficie du soutien du Conseil Général de l'Aisne, du Conseil Régional de Picardie, de la ville de Saint-Quentin, de la DRAC de Picardie, de la DDJS de l'Aisne et de l'Education Nationale.

### 3 - Conditions de participation

Le festival accueille deux sections compétitives distinctes : longs métrages et courts métrages d'animation. Sont admis en compétition les films achevés de préférence après le 1<sup>er</sup> janvier 2006.

> **Longs-métrages** : fiction, d'animation ou documentaires inédits en France en salles. Ils seront destinés à un public jeune et adolescent. Format : 35 mm - Durée min : 52 min

> **Courts-métrages d'animation** : ils seront destinés à un public d'enfants de 3 à 11 ans et doivent donc être de préférence en français ou ne contenir aucun dialogue. Ils doivent être inédits en France en salles. Format 35 mm – Durée max : 30 min

> **Courts-métrages** : fiction, animation, documentaires inédits en France en salles. Ils seront destinés à un public adolescent. Format : 35 mm - Durée max : 30 min

Le festival présente également des longs et courts-métrages (fiction, animation, documentaire 35mm ou vidéo) hors compétition dans le cadre de différentes catégories :

- > Panorama de films récents ou inédits, avant-premières
- > Thème "Nature et environnement"
- > Documentaire de création
- > panorama vidéo

Les films de ces catégories sont destinés à un public d'enfants, de jeunes adultes et tout public en soirée.

### 4 - Inscription

Pour le visionnement préalable, une cassette vidéo VHS(SECAM, PAL ou NTSC) ou DVD sera **envoyée dès maintenant et jusqu'au 30 avril 2008** directement au bureau du Festival accompagnée de la fiche d'inscription dûment remplie à l'adresse suivante :



## Ciné-Jeune de l'Aisne

B.P. 526 - 9, rue du Bourg  
02001 LAON Cedex - FRANCE

Le film doit être accompagné de la mention "Sans valeur commerciale, à usage culturel seulement". Il sera conservé pour le centre de documentation du Festival (sauf sur demande motivée de l'expéditeur).

Le film doit être en version originale sous-titrée français, ou, à défaut, anglais, avec, si possible le texte des dialogues.

La sélection des films est effectuée par une commission nommée par les organisateurs. La décision du comité de sélection sera communiquée par courriel.

Tout film inscrit ou retenu pour la compétition ne pourra être retiré de la sélection. Les dates de réservation devront être respectées. Le cas échéant, le bureau du festival se réserve le droit d'un recours en justice.

Pour les films sélectionnés, le matériel devra être envoyé à la même adresse **au plus tard le 1 juin 2008 :**

- > le texte des dialogues ou sous-titres (*si le film n'est pas en français ni sous-titré français*)
- > synopsis - photos - biographie, filmographie et photo du réalisateur
- > extraits pour la télévision sur support beta, dvd
- > affiches, documents de publicité et de presse

## 5 - Expédition des films et assurance



Le Festival prend en charge les frais d'expédition des films sélectionnés, pour autant que ceux-ci soient effectués par le transporteur officiel du Festival, sauf autorisation accordée par les organisateurs du Festival. Si les films proviennent d'un autre festival, le transport jusqu'au Festival sera pris en charge par celui-ci, sauf arrangement entre festivals, le retour étant à notre charge. Si le film doit être envoyé à un autre festival, ce sera à la charge de celui-ci.

Les films sont assurés par le Festival dès leur arrivée à Laon et jusqu'à leur renvoi. Le renvoi des films sera effectué dès la fin du Festival.

## 6 - Prix et Jury



La compétition concerne des films inédits, choisis par le comité de sélection.

- > Le Jury Jeune international est composé d'une dizaine de jeunes étrangers et 5 jeunes locaux âgés de 13 à 16 ans qui décerneront le **Grand Prix Long-Métrage**, prix doté de **3500 euros** pour le film qui sera distribué en France selon convention du Festival.
- > Le Jury de la ville décernera le **Prix de la ville** d'accueil doté de **1000 euros** pour le réalisateur.
- > Le Jury Option-cinéma attribuera le **Prix du Court-Métrage doté de 500 euros**
- > Le Jury Scolaire attribuera le **Prix du Court-Métrage d'animation**.

Le détail des prix sera communiqué sur simple demande. D'autres prix et mentions pourront être attribués lors du festival.

Le réalisateur ou producteur invité s'engage à être présent ou représenté à la soirée de Palmarès et à faire figurer le prix obtenu ainsi que Ciné-Jeune de l'Aisne sur les copies et sur le matériel publicitaire.

Dans le cadre d'une prolongation du festival, les films de la sélection officielle (en particulier les films primés) pourront faire l'objet de diffusion après la manifestation dans le département de l'Aisne ou pour la promotion du Festival.

La participation au Festival implique l'acceptation du présent règlement. En cas de litige, seul le texte français sera pris en considération.

